



CC du Pays Chauvinois (Siren : 248600421)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Chauvigny
Arrondissement	Montmorillon
Département	Vienne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/1993
Date d'effet	01/01/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Gérard HERBERT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Chauvigny
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	86300 Chauvigny
Téléphone	05 49 45 99 10
Fax	05 49 46 40 60
Courriel	cc-pays-chauvinois@cg86.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 967
-----------------------------	--------

Densité moyenne 44,49

Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
86	Chapelle-Viviers (218600591)	564
86	Chauvigny (218600708)	7 206
86	Fleix (218600989)	153
86	Jardres (218601144)	1 337
86	La Puye (218602027)	619
86	Lauthiers (218601227)	64
86	Leignes-sur-Fontaine (218601268)	619
86	Paizay-le-Sec (218601870)	488
86	Sainte-Radégonde (218602399)	163
86	Valdivienne (218602332)	2 754

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Sanitaires et social
- Action sociale
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
- Activités péri-scolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie

- *Création, extension des voies communales : territorialement, cette compétence s'exerce sur l'ensemble du territoire communautaire, y compris les centres bourgs. On entend dans centres bourgs toutes les voies dans l'emprise de l'agglomération y compris les routes départementales. - Sont exclus du domaine de compétence de la Communauté de Communes du Pays Chauvinois : Les voies classées « chemins ruraux », non revêtues, Les enfouissements de réseaux aériens, L'éclairage public (candélabres, massifs ?) Le mobilier urbain, Le salage et déneigement, Les plantations, Les réparations localisées de bordures, Le balayage. - Pour l'investissement (création, extension, aménagement de bourg) : l'emprise totale de la voie est prise en compte dans la compétence de la Communauté de Communes du Pays Chauvinois y compris la signalisation horizontale et verticale. - Le montant de l'enveloppe et la clef de répartition par commune seront indiqués dans le règlement Voirie. Les communes pourront participer aux travaux d'investissement par fonds de concours à hauteur de 50% maximum de l'opération. - Pour le fonctionnement (entretien) : Hors centre-bourgs, le fauchage, l'égoutage, assainissement de la route (fossé) et l'entretien de la voie, font partie de la compétence de la communauté de Communes du Pays Chauvinois. Dans les centres-bourgs, seule la chaussée, de bordures à bordures (exclusion des bordures) fait partie de la Communauté de Communes du Pays Chauvinois. Les trottoirs, les bordures, la signalisation verticale et horizontale, le balayage restent à la charge des communes. - Pas d'enveloppe de répartition par commune pour le fonctionnement*

Développement touristique

- Tourisme

Autres

- Autres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
86	Syndicat interdépartemental mixte pour l'équipement rural (258600493)	SM ouvert	373 823
86	Syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou (258600568)	SM fermé	304 115

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)